



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Question sur l'accès des groupes de jeunes des ACM aux services de la SNCF

Question écrite n° 8706

Texte de la question

M. Boris Tavernier interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur l'accès des groupes de jeunes des accueils collectifs de mineurs (ACM) aux services de la SNCF. Les ACM permettent chaque année à des centaines de milliers de jeunes de découvrir, d'apprendre, de s'émanciper par les vacances. Ce dispositif, afin qu'il soit tant équitable que durable, bénéficie historiquement de soutiens publics financiers et organisationnels. M. le député a néanmoins été alerté de difficultés rencontrées par les ACM qui souhaitent solliciter la SNCF pour déplacer des groupes. Le train a l'avantage d'être écologique et rapide, mais ces dernières années, les limitations d'accès aux billets de groupe l'ont rendu plus coûteux et moins souple. Un voyage en train nécessite aussi davantage d'organisation : la quasi-disparition, dans les faits, des guichets physiques et des services spécialisés dans l'accompagnement des voyages de groupe le pénalisent. De même, l'on a assisté à une hausse exponentielle des coûts liée à la tarification dynamique qui pénalise surtout le secteur associatif. Interrogée, la SNCF précise « qu'à compter de septembre 2025, une plateforme unique sera mise en place pour faciliter l'achat des voyages intégrant des correspondances entre des trains TER et des TGV ou des Intercités ». Cela ne traiterait qu'une partie des problèmes d'accès ci-dessus. Ainsi, il souhaite savoir comment la SNCF compte « faire préférer le train » aux groupes de jeunes des accueils collectifs de mineurs (ACM), nécessité écologique et pratique. Au-delà de cette annonce, il souhaiterait connaître le calendrier et les dispositions spécifiques que peuvent attendre les ACM.

Données clés

Auteur : [M. Boris Tavernier](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8706

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025